

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU SENAT ACADEMIQUE

Sous-collège « Etudiantes et étudiants »

Le président de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la décision du Président 16 septembre 2020 portant organisation des élections des 25 et 26 novembre 2020 au Sénat académique de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 26 novembre 2020.

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 16

Nombre de listes candidates : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 14 083

Nombre de votants : 3007

Suffrages exprimés : 2966

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 41

Ont obtenu :

5.1. Liste « PSL Contre-attaque »

Voix : 574

Nombre de sièges obtenus : 3

5.2. Liste « Ensemble pour l'excellence de PSL »

Voix : 596

Nombre de sièges obtenus : 3

5.3. Liste « PSL Ecologique et solidaire »

Voix : 627

Nombre de sièges obtenus : 3

5.4. Liste « Construire PSL »

Voix : 1169

Nombre de sièges obtenus : 7

Sont proclamés élus

Liste « PSL Contre-attaque » :

- Elvire PINEDA
- Kenji ESCRIVE
- Mathilde CAILLARD

Liste « Ensemble pour l'excellence de PSL » :

- Alice CLERGEAU
- Antoine CHATARD
- Suzanne LEMAISTRE

Liste « PSL Ecologique et solidaire »:

- Remy HADDAD
- Sophie PAQUES
- Vincent ALEXANDRE

Liste « Construire PSL » :

- Lucas FRANCHET
- Allyriane JOUSSE DELLA GIUSTINA
- Vincent JACAMON
- Anne BOISJOT
- Pierre MONTEILLER
- Diane-Iris RICAUD
- Grégoire PELLETIER

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et au sein des établissements-composantes et membres associés de l'université.

Tout recours doit être adressé dans les cinq jours ouvrables suivant l'affichage des résultats au Président de l'Université PSL – 60 rue Mazarine 75006 PARIS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2020.



Alain FUCHS
Président de l'Université PSL